

au Ministre de ce qu'il regardait comme un acte de faiblesse dans une cour aussi haute que le Conseil Souverain.

A partir de ce moment—11 septembre—jusqu'au 27 octobre, le procès se poursuivit fastidieusement : M. de Fénelon demandant toujours à être renvoyé devant ses juges, et tenant fort peu compte des ordres qu'il reçoit de garder son logis, de payer certains frais : le Conseil déclarant toutes ses prétentions impertinentes.

Enfin, vers le milieu de novembre, M. de Fénelon fut embarqué pour la France.

On ne voit pas que le Conseil ait été consulté sur un acte qui lui enlevait tout-à-coup un accusé dont on le pressait naguère de poursuivre le procès. Il est probable que M. de Fénelon en appela lui-même à la justice du souverain. D'un autre côté, il fallait en finir : le Conseil, placé entre des instances pressantes et une récusation très-énergique, semblait hésiter. Avec la marche qu'on avait suivie jusque-là, la cause aurait pu se prolonger indéfiniment : au lieu d'interroger les témoins et de prononcer sur leurs dépositions, on voulait forcer l'accusé à fournir le certificat de ces témoins, ce qui paraît au moins étrange.

Quoiqu'il en soit, au moment de s'en rapporter à la décision de son maître, M. de Frontenac semble croire qu'il s'est trop avancé : son langage laisse percer de la crainte : c'est à sa pitié qu'il fait appel.

“ Je fais repasser M. Perrot en France avec M. l'abbé de Fénelon afin que vous jugiez de leur conduite, pour moi je soumetts la mienne à tout ce qu'il plaira à Sa Majesté de m'imposer et si j'ai manqué, je suis prêt de subir toutes les corrections qu'il lui plaira m'ordonner.

“ Mais il y va trop de l'intérêt du Roy, pour laisser de pareilles désobéissances impunies dans un pays où ce mauvais exemple serait bientôt suivi de beaucoup d'autres. . . . Un gouverneur serait ici bien à plaindre s'il n'était pas appuyé, n'y ayant personne en qui il se puisse fier, étant obligé de se défier de tout le monde, et quand il commettrait quelque faute, elle serait assurément bien pardonnable, puis qu'il n'y a point de punitions qu'on ne lui tende et, qu'après en avoir évité cent, il est bien difficile qu'il ne donne dans quelqueun.

“ L'éloignement même où il est et l'impossibilité de recevoir de nouveaux ordres qu'après un fort long espace de temps, font que ses fautes ne sauraient jamais être petites pareo qu'elles ne sauraient jamais être courtes. . . .

“ Ainsi, Monseigneur, j'espère que quand il me serait arrivé d'en faire quelqueune qui pourrait déplaire à Sa Majesté, elle aura assez de bonté pour compatir et pour croire que c'e'aurait été plutôt par un excès de zèle à faire mon devoir et à accomplir ses intentions que par aucune autre raison.” (1)

Nous avons déjà cité au commencement de ce travail la réponse de Louis XIV :

“ J'ay blâmé, disait le roi, l'action de l'abbé de Fénelon, et je luy ay ordonné de ne plus retourner au Canada. Mais je dois vous dire qu'il estait difficile d'instruire une procédure criminelle contre luy, n'y obliger un prestre du Séminaire de Saint-Sulpice qui estait à Montréal de déposer contre luy ; il fallait le remettre entre les mains de son évesque ou du grand vicaire pour le punir par les peines ecclésiastiques, ou l'arrester et le faire repasser ensuite en France par le premier vaisseau.”

Ces deux piéces terminent le procès et rendent les commentaires inutiles.

X.

Rentré en France, l'abbé de Fénelon paraît s'être renfermé dans une grande solitude : du moins, nous le perdons complètement de vue à partir de ce moment, sans pouvoir dire s'il se retira dans la communauté de St. Sulpice, ou chez son oncle, l'Evêque de Sarlat. Il vécut tellement ignoré, que les annotateurs des *Œuvres* de Fénelon le font mourir en Canada ; mais il est certain qu'il mourut en France, en 1679, dans toute la vigueur de l'âge—il n'avait que trente-huit ans—usé sans doute par ses travaux de missionnaire et par une énergie désormais épuisée à l'action.

Il disparaissait de la scène du monde précisément au moment où son jeune frère commençait à y briller, lui laissant un héritage que celui-ci avait songé un instant à recueillir.

C'était au moment où il venait lui-même d'être élevé au sacerdoce ; le futur archevêque de Cambrai avait senti le zèle apostolique s'allumer en lui ; mais quoiqu'il se fussent tournés du côté de l'Orient pleins d'admiration et de desirs (2), on

(1) Lettres déjà citées.

(2) “ Il faudrait citer toute entière la charmante lettre où il fait connaître son pieux dessein.” La Grèce entière s'ouvre devant moi. . . . Je

peut se demander si son intention première n'avait pas été de venir dans ce Canada où l'appelait un exemple bien cher, où l'attendaient toutes les sympathies de cette maison de St. Sulpice, qu'il a toujours vénérée. Il est certain que si jamais il a formé un pareil projet, il dut y renoncer à la nouvelle du coup qui frappait son aîné pour n'exercer aucune susceptibilité, comme il renouça à celui d'aller dans les missions orientales, retenu par des motifs qu'il appela, plus tard, faiblesse et manque de courage. (1)

Tout le monde sait ce que cette faiblesse lui réservait de faveurs et de disgrâces. Le comte de Frontenac put entendre du Canada, comme un écho lointain des éloges donnés à la beauté du caractère, à la solide piété de l'archevêque de Cambrai, et presque au même temps, sur son lit de mort, apprendre la double disgrâce qui venait de frapper l'auteur des *Maximes des saints*. Ses souvenirs lui représentant le passé lui firent-ils voir la même résistance, le même esprit d'obstination puisés dans un juste châtement ? Il y a longtemps que le grand Fénelon a été jugé. Mais il est certain, qu'il y avait entre les deux frères plus d'un trait de ressemblance. Tous deux poussaient le dévouement religieux jusqu'à l'abnégation d'eux-mêmes ; tous deux avaient beaucoup de fermeté de caractère et l'amour de la justice, mais l'un apportait en tout la franchise d'un ancien militaire, l'autre tempérait tout par une grande douceur : le premier semblait chercher la lutte, le second l'acceptait et y mettait toute la puissance de son génie. Si leur disgrâce fut commune, quoiqu'elle ne fût pas également éclatante, on peut dire, en changeant le mot de d'Aguesseau, que chez tous deux l'esprit fut compliqué du cœur.

Je crois avoir rempli la promesse faite au commencement de ce travail, et avoir mis le lecteur en état de se prononcer sur des événements qui méritent aux prises deux anciens amis. Quoique nous vivions dans une société si éloignée, par son esprit et sa législation de la société du 17^e siècle, nous n'en sommes pas moins obligés, pour être justes, d'en apprécier les hommes et les choses d'après les idées de l'époque qui les a produits. Quand il s'agit d'hommes comme MM. de Frontenac et de Fénelon, il est toujours facile de reconnaître, même au milieu de certains défauts, la noblesse du caractère et la droiture des intentions. Ces deux hommes étaient faits pour s'estimer et ils durent réellement regretter leur malheureuse querelle.

Ici s'arrête ma tâche. Je me suis efforcé d'être exact avant tout ; mais je regrette vivement que des circonstances imprévues m'aient obligé de livrer ces articles lambeau par lambeau, et en même temps qu'elles ne m'aient pas permis d'être plus court.

J'ai dit dès le début que le Commandeur Viger avait tranché depuis longtemps, pour nous, la question de l'identité des deux Fénelon ; mais je dois à sa mémoire de dire qu'il avait songé à traiter cette question assez longuement ; d'autres travaux sans doute l'en ont détourné : ce qui est d'autant plus fâcheux qu'il y aurait certainement apporté la surabondance de preuves et l'exactitude scrupuleuse que tout le monde lui connaît-sait. Voici à quelle occasion il avait formé ce projet. Un membre de la société historique de New-York, avait lu (2), sous le titre *Fénelon chez les Iroquois*, un mémoire où il concluait à l'identité probable du missionnaire avec l'archevêque, et cela toujours en s'appuyant de l'autorité

me sans transporté dans ces beaux lieux et parmi ces ruines précieuses pour y recueillir, avec les plus curieux monuments, l'esprit même de l'antiquité. Je cherche cet aréopage où St. Paul annonça aux sages du monde le Dieu inconnu. Mais le profane vient après le sacré, et je ne dédaigne pas de descendre au Pirée, où Socrate fit le plan de sa république. Je monte au double sommet du Parnasse, je cueille les lauriers de Daphné et je goûte les délices de Tempé. Quand est-ce que le sang des Turcs se mêlera avec celui des Perses sur les plaines de Marathon, pour laisser la Grèce entière à la religion, à la philosophie et aux beaux-arts, qui la regardent comme leur patrie ?

Arva, beata

Pelamus arva, divitas et insulas.

Je ne l'oublierai pas, ô île consacrée par les célestes visions du disciple bien-aimé ! ô heureuse Patmos, j'irai baiser sur ta terre les pas de l'apôtre et je croirai voir les cieux ouverts ! Là, je me sentirai saisi d'indignation contre le faux prophète. . . . là, je bénirai le Tout-Puissant qui bien loin de précipiter l'église, comme Babylone, enchaîne le dragon et la rend victorieuse.—(*Œuvres de Fénelon*, Édit. de 1861, t. 7, p. 491 ; Lettre du 9 oct. 1674.)

(1) Sermon de l'Épiphanie, prononcé le 6 janvier 1685 (*Œuvres de Fénelon*, édit. de 1861, p. 621) ce passage aurait dû inspirer quelque doute à ceux qui affirmèrent l'identité des deux abbés.

(2) 5 décembre 1848. Ce mémoire fut publié dans le *Literary World* du 23 déc. 1848.